CONDITIONS GÉNÉRALES D’UTILISATION

Chasse au trésor « Les 12 énigmes du Chevalier Rouge »

Calendrier 2027 des sapeurs-pompiers de Falaise

1. Objet et articulation avec le Règlement officiel

Les présentes Conditions Générales d’Utilisation (ci-après « CGU ») encadrent l’accès et l’utilisation des supports numériques et physiques associés à la chasse au trésor « Les 12 énigmes du Chevalier Rouge », organisée par l’Amicale des sapeurs-pompiers de Falaise (ci-après « l’Organisateur »), Lieu-dit Les Hogues, Caserne des sapeurs-pompiers de Falaise, 14700 Saint-Martin-de-Mieux.

Les CGU complètent le Règlement officiel du Jeu. En cas de contradiction, le Règlement officiel prévaut pour les conditions de participation, la validité des participations, la désignation du gagnant, les lots et leur remise.

2. Période d’accès et de participation

Le parcours principal du Jeu est ouvert du 1er novembre 2026 à 00 h 00 au 13 août 2027 à 23 h 59 inclus, heure de Paris. La participation à ce parcours est clôturée à compter du 14 août 2027 à 00 h 00. Des contenus peuvent rester consultables hors de cette période sans prolonger le droit de participer au parcours principal. Toutefois, si le lot final n’a pas été remporté ou doit être remis en jeu, une épreuve complémentaire fondée sur la résolution d’une nouvelle énigme peut être organisée après cette clôture, selon les conditions et les dates annoncées préalablement par l’Organisateur (article 7 du Règlement officiel).

3. Accès au Jeu et gratuité

La participation nécessite un exemplaire officiel du calendrier 2027 de l’Amicale, sur lequel figurent les douze énigmes. Le calendrier peut être obtenu selon les modalités communiquées par l’Organisateur, sans obligation d’achat.

Le calendrier est remis dans le cadre de la campagne annuelle de l’Amicale ; les dons sont entièrement facultatifs, sans montant minimum. Les frais ordinaires d’équipement, de connexion et de déplacement librement engagés par l’utilisateur restent à sa charge. Tout déplacement en véhicule relève de l’assurance automobile applicable. Aucun de ces frais ne constitue un droit d’inscription demandé par l’Organisateur.

4. Informations fournies par l’utilisateur

La participation exige une inscription valide sur le site officiel lechevalier-rouge.fr et l’acceptation des documents applicables. L’utilisateur renseigne des informations exactes, complètes et à jour et s’interdit toute usurpation d’identité.

Pour l’ouverture du Jeu le 1er novembre 2026, les chasseurs déjà inscrits doivent consulter et accepter à nouveau expressément le Règlement officiel et les présentes CGU actualisés en v7 avant de poursuivre leur participation. Les nouveaux chasseurs doivent accepter les deux documents lors de leur première inscription. La preuve de l’acceptation de la v7 est conservée. La version des documents acceptés, la date et l’heure de validation sont enregistrées. À défaut de validation, l’accès aux fonctionnalités de participation est suspendu jusqu’à acceptation. Cette suspension ne remet pas en cause rétroactivement les droits régulièrement acquis. Des informations inexactes, incomplètes ou ne permettant pas d’identifier ou de joindre le participant peuvent entraîner l’invalidation de la participation dans les conditions prévues par le Règlement officiel.

5. Règles d’utilisation et sécurité

L’utilisateur s’engage à respecter les lois, le Règlement officiel, les présentes CGU, les consignes de sécurité et les droits des tiers. Il est notamment interdit : de pénétrer dans une propriété privée ou une zone interdite, d’escalader, de forcer un accès, de franchir une clôture, de manipuler ou dégrader le patrimoine ou le mobilier urbain, de se mettre en danger ou de mettre autrui en danger, ou encore entreprendre tout autre acte non autorisé par la loi.

Aucune énigme, illustration, consigne ou indication ne doit être interprétée comme une invitation à enfreindre une règle de sécurité, un panneau, une restriction d’accès ou une disposition légale.

Conditions météorologiques et assurances : En cas d’alerte météorologique ou de conditions météorologiques défavorables, il est fortement conseillé de ne pas participer à l’activité et de reporter les recherches. L’Organisateur peut suspendre ou reporter tout ou partie de l’activité lorsque les conditions de sécurité le justifient. Les participants restent responsables de leurs propres actes, déplacements, équipements et dommages personnels. Ils doivent disposer des garanties d’assurance personnelles adaptées à leurs propres dommages ainsi qu’aux dommages qu’ils pourraient causer à des tiers. L’Organisateur ne prend pas en charge leurs déplacements ni leurs dommages personnels, sauf lorsque le sinistre résulte d’un défaut d’organisation ou d’une faute imputable à l’Organisateur.

6. Participants mineurs

Les participants mineurs utilisent les supports et participent sous la responsabilité de leur représentant légal. Leur participation nécessite l'autorisation de leur représentant légal, conformément au Règlement officiel. Un accompagnement par un adulte est requis lorsque l'âge du mineur, le lieu, l'horaire ou les circonstances le justifient.

7. Disponibilité et fonctionnement technique

L'Organisateur s'efforce d'assurer un accès raisonnable aux supports mais ne garantit pas un fonctionnement continu et sans erreur. Une maintenance, une panne, un incident de réseau, un problème de QR code, de messagerie, de formulaire ou de service tiers peut entraîner une interruption.

Si un incident technique compromet l'équité du Jeu, l'Organisateur peut suspendre temporairement le dispositif, adapter une modalité ou prendre toute mesure raisonnable afin de rétablir des conditions équitables. Ces mesures seront communiquées par un canal approprié lorsqu'elles affectent les participants.

Les « Défis du Chevalier Rouge » sont distincts du parcours principal. Pour un défi individuel, le chasseur invité est informé par courriel et dans son espace joueur. Sa convocation reste valable 72 heures à compter de son émission, selon l'horodatage du serveur. Il dispose de trois tentatives au maximum ; une validation incorrecte consomme une tentative et une réussite termine immédiatement l'épreuve. Certains mini-jeux peuvent comporter un chronomètre par essai, distinct du délai de convocation. Les rangs Écuyer, Chevalier et Champion sont proposés selon les modalités annoncées avant l'épreuve.

Le lot affecté au défi reste masqué jusqu'à sa réussite validée ; les caractéristiques générales des lots proposés peuvent être communiquées en amont. En cas de non-réponse, d'expiration ou d'échec, le lot pourra être proposé dans un autre défi. Les critères d'invitation et les éventuelles modalités particulières des sessions en direct sont ceux annoncés conformément à l'article 8 du Règlement officiel.

8. Usages interdits et fraude

Il est interdit de tenter de contourner la sécurité d'un support, d'accéder frauduleusement à une réponse ou à une zone non publique, d'utiliser un robot ou procédé automatisé pour participer, de perturber le fonctionnement du dispositif, d'usurper l'identité d'un tiers, de diffuser sciemment de fausses informations au nom de l'Organisateur ou d'exploiter les contenus en violation des droits de leurs titulaires.

Il est également interdit de déplacer, retirer, détériorer, masquer ou rendre inaccessible la Contremarque, ou de tenter de contourner ou compromettre les dispositifs techniques utilisés pour le Jeu. La Contremarque désigne l'élément prévu par le Règlement officiel dont la découverte est nécessaire à la poursuite et à l'accomplissement de l'étape finale ; sa nature n'est pas précisée par les présentes CGU.

Tout comportement frauduleux ou portant atteinte à l'équité du Jeu peut entraîner l'invalidation de la participation, conformément au Règlement officiel.

Le contournement du mécanisme de convocation, du nombre de tentatives, des délais ou des contrôles techniques des « Défis du Chevalier Rouge » est également interdit.

9. Responsabilité

L'utilisateur est responsable de son comportement, de ses déplacements, de son matériel et du respect des consignes. L'Organisateur ne prend pas en charge les dommages personnels du participant ni ses déplacements, sauf lorsque le sinistre résulte d'un défaut d'organisation ou d'une faute imputable à l'Organisateur. Chaque participant doit disposer de ses propres garanties d'assurance adaptées, notamment pour ses dommages personnels et les dommages qu'il pourrait causer à des tiers. Tout déplacement nécessitant l'utilisation d'un véhicule terrestre à moteur relève de l'assurance automobile propre au conducteur, sous réserve des responsabilités qui ne peuvent légalement être exclues ou limitées.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des défaillances de services ou équipements tiers qu'il ne maîtrise pas. Il prend néanmoins, lorsqu'un incident affecte l'équité du Jeu, les mesures raisonnables prévues au Règlement officiel.

Le Jeu ne comporte pas de classement général. Est susceptible d'être déclaré gagnant le premier participant valablement inscrit qui remplit les conditions de victoire prévues par le Règlement officiel avant le 13 août 2027 à 23 h 59, sous réserve des vérifications de l'Organisateur. Si aucune réussite éligible n'est constatée avant la clôture, le lot final est remis en jeu lors d'une épreuve complémentaire fondée sur la résolution d'une nouvelle énigme, organisée pendant le direct des Médiévales de Falaise 2027, ouverte aux participants valablement inscrits avant la clôture. Les critères objectifs sont annoncés préalablement, sans désignation du gagnant par le hasard, conformément à l'article 7 du Règlement officiel.

Le résultat pourra être annoncé sur la page Facebook officielle de l'Amicale, de façon anonymisée ou, pour une publication nominative, après information spécifique et, lorsqu'elle est requise, autorisation distincte du gagnant, conformément au Règlement officiel.

En cas d'absence d'acceptation du lot final dans les trente (30) jours calendaires suivant la première notification écrite du gain, ou en cas de renonciation expresse, le lot final peut être remis en jeu selon la procédure objective prévue par les articles 7 et 10 du Règlement officiel. Lorsque le gain a été accepté dans le délai, sa remise matérielle peut être organisée ultérieurement avec le gagnant.

10. Données personnelles

Le responsable du traitement est l'Amicale des sapeurs-pompiers de Falaise. Contact pour toute question ou exercice de droits : amicale.sp.falaise@gmail.com. Adresse postale : Lieu-dit Les Hogues, Caserne des sapeurs-pompiers de Falaise, 14700 Saint-Martin-de-Mieux.

Les données susceptibles d'être collectées sont limitées à celles nécessaires au fonctionnement et à la gestion du Jeu, notamment nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, données d'inscription, éléments nécessaires à la validation de la victoire et, lorsque cela est techniquement nécessaire et proportionné, données de connexion ou éléments utiles à la prévention des fraudes.

Pour les « Défis du Chevalier Rouge », les données nécessaires peuvent également comprendre l'historique des convocations, les dates d'expiration, les niveaux de difficulté, les tentatives et les résultats validés, dans la limite des finalités prévues par les présentes CGU et le Règlement officiel.

Les finalités sont la gestion des participations, la vérification de l'éligibilité, la désignation du gagnant, le contact du gagnant, la remise des lots, la sécurité du dispositif, la prévention des fraudes et le traitement des réclamations. Les bases juridiques sont l'exécution du Règlement accepté par le participant et, selon les traitements, l'intérêt légitime de l'Organisateur à préserver la sécurité, l'équité et ses droits.

Les données ne sont pas vendues ni cédées à des fins commerciales. Elles sont accessibles aux personnes habilitées de l'Organisateur et, si nécessaire, aux prestataires techniques agissant pour son compte.

Les données des participants non gagnants sont supprimées ou anonymisées au plus tard six mois après la clôture du parcours principal ou, lorsqu'une épreuve complémentaire de remise en jeu a été organisée, après la clôture de la dernière épreuve, sauf obligation légale, réclamation ou contentieux. Les données nécessaires concernant les gagnants sont conservées pendant la durée requise pour la remise des lots, la preuve de l'opération et les obligations légales.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés modifiée, les personnes peuvent exercer, selon les conditions légales, leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, ainsi que leur droit à la portabilité lorsqu'il est applicable, en écrivant à amicale.sp.falaise@gmail.com. Elles peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'acceptation des présentes CGU ou du Règlement ne vaut pas consentement à recevoir des communications de prospection. Un consentement distinct sera recueilli si l'Organisateur souhaite adresser des communications nécessitant un tel consentement.

11. Publication de résultats, nom et image

L'Organisateur peut annoncer le résultat du Jeu dans les limites nécessaires à l'information des participants. La publication du nom complet, d'une photographie, d'une vidéo ou de toute autre donnée personnelle du gagnant à des fins de communication ou de promotion fera l'objet, lorsque la réglementation l'exige, d'une information spécifique et d'une autorisation distincte. Pour un mineur, les règles relatives à l'autorité parentale seront respectées.

12. Cookies et traceurs

Sur le site officiel, les cookies ou traceurs strictement nécessaires à son fonctionnement peuvent être déposés dans les conditions prévues par la réglementation. Tout traceur non strictement nécessaire ne sera activé qu'après recueil d'un consentement valable lorsque celui-ci est requis.

Les informations sur les traceurs effectivement utilisés, leurs finalités et les modalités de gestion des consentements sont mises à disposition sur le site officiel.

13. Propriété intellectuelle

Les énigmes, textes, illustrations, photographies, graphismes, logos, personnages et autres contenus sont protégés par les droits de leurs titulaires. Leur consultation et leur utilisation personnelle pour participer au Jeu sont autorisées. Toute reproduction, extraction, diffusion, adaptation ou exploitation non autorisée est interdite, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

14. Liens et services de tiers

Les supports peuvent renvoyer vers des services de tiers. Les informations relatives au lancement de la chasse au trésor, notamment le lien ou le QR code permettant d'accéder au dispositif de participation, seront communiquées sur la page Facebook officielle de l'Amicale au lancement du Jeu. Ces services disposent de leurs propres conditions et politiques de confidentialité. L'Organisateur n'est pas responsable de leur contenu ou de leur fonctionnement, sous réserve de ses propres obligations légales et des mesures raisonnables qu'il lui appartient de prendre lorsqu'un incident affecte le Jeu.

15. Modification, suspension et force majeure

L'Organisateur peut modifier les présentes CGU ou adapter, reporter, suspendre ou interrompre un support lorsqu'une évolution du dispositif, une nécessité technique, un impératif de sécurité, un cas de force majeure ou une évolution juridique le justifie. La version applicable est celle mise à disposition par le canal officiel, sans préjudice des droits déjà acquis.

16. Contact et réclamations

Pour toute question concernant le Jeu, les présentes CGU ou les données personnelles : amicale.sp.falaise@gmail.com

Toute réclamation doit préciser l'identité du participant, son objet et les éléments utiles à son examen. Elle peut également être adressée par courrier à l'adresse postale de l'Organisateur indiquée au point 10.

17. Droit applicable et règlement des différends

Les présentes CGU sont soumises au droit français. En cas de difficulté, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable, sans que cette démarche ne prive l'utilisateur de ses droits ni de la possibilité de saisir les autorités ou juridictions compétentes selon les règles de droit commun.

18. Acceptation et disponibilité

L'utilisation des supports du Jeu et la participation impliquent le respect des présentes CGU ainsi que du Règlement officiel. Les CGU et le Règlement sont disponibles gratuitement pendant la durée du Jeu par les canaux officiels indiqués dans le calendrier, le QR code, la page Facebook officielle ou le formulaire du Jeu.